

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE VINGT Le 4 mars à 19 heures Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. Étaient présents : Mesdames M. Blavette - S. Foret - E. Mallet et Messieurs A. Dutertre - G. Hattry - H. Garnier - M. Voltz Absent(e): P. Hamelin - N. Murillo Secrétaire de séance : A. Dutertre Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 27 février 2020</p> <p><u>Date d'affichage</u> 09/03/2020</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 10</p>
--	--

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 février 2020 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 février 2020, les membres présents qui étaient présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

M. Dutertre est élu secrétaire de séance.

1-Commerce : signature d'un bail commercial

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du 5 février dernier, le conseil municipal avait donné un accord de principe au projet de M. Christophe MESMACRE pour la reprise du commerce multiservice.

M. Le Maire rappelle le souhait de M. Mesmacre est d'ouvrir le 1^{er} avril 2020

M. le Maire demande au conseil municipal de lui donner tous pouvoirs ou à un Adjoint, afin de consentir au nom de la commune, au profit de Monsieur Christophe MESMACRE, un bail à loyer à titre commercial chez Me Matthieu RIVIERRE notaire à Connerré, ayant pour objet les biens et droits immobiliers situés 4 rue du Roi David à Surfonds

Le bail commercial devant être consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 3500.04€ H.T. soit 4 200.00€ TTC., payable mensuellement et d'avance le 1^{er} de chaque mois en douze termes égaux de chacun de 291.67€ H.T. soit 350 Euros TTC.

Afin de permettre à M. MESMACRE de faire les travaux nécessaires à son installation, M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la remise à titre gracieux du loyer d'avril 2020, comme cela a toujours été fait pour les gérants précédents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à un adjoint à l'effet de consentir au nom de la commune, au profit de Monsieur Christophe MESMACRE, un bail à loyer à titre commercial, ayant pour objet les biens et droits immobiliers situés 4 rue du Roi David à Surfonds.

Ce bail commercial devant être consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 3 500.04 euros H.T., payable mensuellement et d'avance le 1^{er} de chaque mois d'un montant de 291.67Euros HT soit 350€ TTC.

Accepte la remise à titre gracieux du loyer du commerce du mois de d'avril 2020 à M. Mesmacre.

2 – Comptes de gestion 2019 : Budget Commune - Budget annexe Épicerie Locale

Un compte de gestion est établi par budget par le Trésorier dans les 6 mois de clôture de l'exercice. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon la présentation analogue au compte administratif.

Considérant que les comptes de gestion de l'année 2018 concordent avec les comptes administratifs de 2019

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2019 de la commune et de l'Épicerie Locale du receveur municipal

3 – Comptes administratifs 2019

M. le Maire remet à l'assemblée le compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal élit un président de séance pour débattre et voter les comptes administratifs 2019 :

Budget Général de la commune:

En section de fonctionnement, il en résulte **un excédent** de fonctionnement de 162 749.59€

En section d'investissement, il en résulte **un déficit** d'investissement de 21 039.77€

Budget annexe Epicerie Locale

En section de fonctionnement, il en résulte **un excédent** de 30.81€

En section d'investissement, il en résulte **un déficit** 1 709.30 €

M. Le Maire quitte la salle. Le Président de séance demande l'approbation des Comptes administratifs des budgets de la commune et du budget annexe Epicerie Locale 2019.

Adopté à l'unanimité

3– Budgets primitifs 2020

Budget primitif 2020 de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le BP 2020 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à **103 033.77 €** et la section fonctionnement à **268 435.61€**

Budget primitif 2020 de L'épicerie locale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le BP 2020 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à **3 487.30 €** et la section fonctionnement à **4 016.49 €**

Questions et informations diverses

M. le Maire informe que :

- Il a été recensé environ une soixantaine de signatures sur la commune de Surfonds pour l'organisation d'un référendum d'initiative partagée relatif à la privatisation de l'aéroport de Paris

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h45
Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 4 mars 2020

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal		X	
MALLET Emmanuelle	X		
MURILLO Nathalie		X	
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick	X		